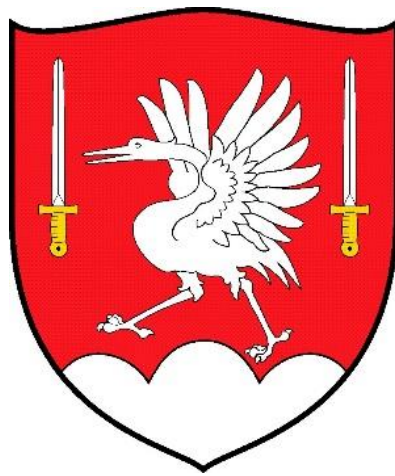


Commune de Bas-Intyamou



LES CHRONIQUES DE BAS-INTYAMON

Convocation à l'assemblée communale
ordinaire du 27 novembre 2018

Les citoyennes et citoyens, contribuables de la commune de Bas-Intyamou, sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

mardi 27 novembre 2018 à 20H00
à la salle – 1^{er} étage – Chemin de l'École 9 – Villars-sous-Mont

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 mai 2018 (il ne sera pas lu)
2. Budgets 2019 (ils ne seront pas lus)
 - 2.1 de fonctionnement
 - 2.2 des investissements :
 - 2.2.1 Crédit complémentaire pavillon scolaire – Estavannens
 - 2.2.2 Radars pédagogiques
 - 2.2.3 Etude du réseau routier communal
 - 2.2.4 2 Molocks à Villars-sous-Mont
 - 2.2.5 Etude de mesures de protection – le Dah – Estavannens
 - 2.2.6 Etude de mesures de protection – le Bry – Enney
 - 2.2.7 Caisson du Rio d'Afflon – Enney
 - 2.2.8 Curage du ruisseau des Comballes – Estavannens
 - 2.2.9 Trop-plein Les Liapalès
 - 2.2.10 Protection des crues Estavannens
 - 2.2.11 Réfection canalisations trop plein captages – Les Liapalès – Enney
 - 2.2.12 Auberge de la Couronne – crédit complémentaire
 - 2.2.13 Auberge de la Couronne – mobilier
 - 2.2.14 Chalet la Méjon – Enney
 - 2.2.15 Chalet le Fragnolet – Enney
 - 2.2.16 Chalet les Esserts d'Amont - Enney
 - 2.3 Rapport de la Commission financière
 - 2.4 Vote des budgets de fonctionnement et des investissements

3. Présentation de la planification financière 2019 – 2023

4. Règlement scolaire – approbation (ne sera pas lu)

5. Statuts de l'association du réseau santé et social de la Gruyère– approbation (ne seront pas lus)

6. Divers

Les documents soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés au Secrétariat communal, durant les heures d'ouverture (selon art. 3 et 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Le procès-verbal de l'assemblée communale est publié sur le site www.bas-intyamon.ch.

Le Conseil communal

2.1 Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement comprend l'ensemble des charges et des produits, y compris les amortissements des dettes.

Il se résume ainsi :

Total des charges	CHF	7'659'838.00
Total des produits	CHF	7'564'378.00
Excédent de charge	CHF	95'460.00

Les chapitres vous sont détaillés ci-après, avec des explications utiles :

0 Administration :

Le budget 2019, pour l'ensemble de ce dicastère, est plus conséquent car il a été compté l'augmentation de 40% à 60% du poste à temps partiel à l'administration, l'engagement d'un nouveau forestier-bûcheron et une augmentation des heures de l'accueil extrascolaire, la fréquentation nécessitant un dédoublement du personnel sur certaines tranches horaires.

1 Ordre public :

Le budget 2019 de ce dicastère est légèrement supérieur aux comptes 2017 ainsi qu'au budget 2018. Ceci est principalement dû à des charges supérieures pour le Corps des sapeurs-pompiers de Bas-Intyamou ainsi que pour la Protection Respiratoire.

De plus, une nouvelle charge liée cantonale a été introduite pour la Protection de la population communale qui s'intitule dispositif sanitaire en cas d'évènements majeurs (ambulances).

2 Enseignement et formation :

Dès 2019, les frais de transports scolaires sont entièrement pris en charge par les communes. De plus, les frais de fonctionnement du nouveau Cycle d'orientation de Riaz ont été introduits pour l'ensemble de l'année.

3 Culture et loisirs :

Ce dicastère n'appelle aucune remarque particulière pour le budget 2019.

4 Santé :

Après une nette diminution des charges de ce dicastère essentiellement constituée de charges liées cantonales et régionales au budget 2018, les montants repartent à la hausse dès le budget 2019.

5 Affaires sociales :

Ce dicastère est essentiellement composé de charges imposées par le canton, charges qui sont en très légère augmentation. On note également une augmentation de fréquentation des structures d'accueil extrascolaire.

6 Transports et communications :

Le budget 2019 tient compte du leasing du nouveau tracteur (acquisition automne 2018). De plus, certains travaux en investissements financés par crédit sont arrivés à terme. Il en résulte une augmentation des amortissements obligatoires.

7 Protection et aménagement de l'environnement :

Ce chapitre inclut les postes liés à l'eau, à l'épuration et à la gestion des déchets qui doivent s'autofinancer par la perception de taxes. Ce principe est inscrit dans les règlements communaux.

En raison de l'augmentation substantielle des habitants et logements, ces postes accusent une augmentation des charges et produits.

8 Economie :

Le dicastère de la forêt laisse apparaître en déficit, l'amortissement obligatoire du nouveau tracteur (à raison de 2/3, le tiers restant étant affecté à l'édilité). Cette situation sera effective pour les 5 ans que dureront cet amortissement obligatoire, soit jusqu'en 2022.

9 Finances et impôts :

A relever des rentrées fiscales supplémentaires, principalement dues à l'augmentation de la population et des nouvelles contributions immobilières.

L'amortissement obligatoire pour l'Auberge de la Couronne ne figure pas dans le budget 2019 puisque les travaux ne seront pas terminés cette année. Ont été comptés à 50% les charges et produits de fonctionnement estimés.

En général :

Une partie des investissements précédents étant reportés sur 2019, les amortissements obligatoires y relatifs sont donc décalés et ne seront effectifs qu'en 2020, le plus grand projet concerné étant la réfection de l'Auberge de la Couronne.

Le budget 2019 boucle donc avec un excédent de charges constitué intégralement des réserves obligatoires aux postes 7000 et 7100.

2.2 Budget des investissements :

Total des charges	CHF	3'484'774.00
Total des produits	CHF	665'036.00
Excédent de charges	CHF	2'819'738.00

Nouveaux investissements 2019

- **Pavillon scolaire – crédit complémentaire :**
but de la dépense : crédit additionnel pour l'installation du pavillon.

Montant	CHF	15'000.00
Financé par les liquidités		

- **4 radars pédagogiques :**
but de la dépense : acquérir 4 radars pédagogiques

Montant	CHF	21'500.00
Financé par les liquidités		

- **Etude du réseau routier communal :**
but de la dépense : faire un inventaire du réseau routier et planifier sa rénovation

Montant	CHF	16'800.00
Financé par les liquidités		

- **2 molocks à Villars-sous-Mont :**
but de la dépense : équiper la route de la Farvadze à Villars-sous-Mont de 2 récepteurs à ordures ménagères type Molocks 5000.

Montant	CHF	27'833.00
Financé par les liquidités		

- **Le Dâh – étude de mesures de protection :**
but de la dépense : étude de mesures de protection du village d'Estavannens d'Enbas, construction d'une digue.

Montant	CHF	15'000.00
Subventions	CHF	10'050.00
Solde financé par les liquidités	CHF	4'950.00

- **Le Bry – étude de mesures de protection :**
but de la dépense : étude de mesures de protection de la ferme à M. Philippe Gremion et Village d'Enney.

Montant	CHF	15'000.00
Subventions	CHF	10'050.00
Solde financé par les liquidités	CHF	4'950.00

- **Rio d'Afflon – réalisation de 2 caissons :**
but de la dépense : reconstruction d'un caisson en bois en amont du Rio d'Afflon pour soutenir le chemin.

Montant	CHF	28'325.00
Subventions	CHF	18'978.00
Solde financé par les liquidités	CHF	9'347.00

- **Les Comballes – Estavannens - curage :**
but de la dépense : curage important du ruisseau et coupe d'arbres.

Montant	CHF	19'900.00
Subventions	CHF	13'333.00
Solde financé par les liquidités	CHF	6'567.00

- **Les Liapalès – Enney – trop plein :**
but de la dépense : aménagement d'un trop plein de sécurité.

Montant	CHF	100'000.00
Subventions	CHF	67'000.00
Liquidités	CHF	8'000.00
Solde à financer	CHF	25'000.00
Charge financière annuelle :		
Intérêts financiers à 1.5%	CHF	375.00
Amortissement 2% dès 2020	CHF	500.00

- **Protection des crues- Estavannens :**

but de la dépense : suite étude et projet travaux de protections contre les crues, Estavannens.

Montant	CHF	60'000.00
Charge financière annuelle :		
Intérêts financiers à 1.5%	CHF	900.00
Amortissement 2% dès 2020	CHF	1'200.00

- **Les Liapalès – Enney – canalisations trop plein captages :**

but de la dépense : réfection des canalisations des trop pleins des captages.

Montant	CHF	92'000.00
Charge financière annuelle :		
Intérêts financiers à 1.5%	CHF	1'380.00
Amortissement 2% dès 2020	CHF	1'840.00

- **Auberge de la Couronne – Enney :**

but de la dépense : crédit additionnel pour la réfection de l'auberge de la Couronne suite au mauvais état du bâtiment

Montant	CHF	350'000.00
Charge financière annuelle :		
Intérêts financiers à 1.5%	CHF	5'250.00
Amortissement 3% dès 2020	CHF	10'500.00

- **Auberge de la Couronne – mobilier – Enney :**

but de la dépense : rénovation et achat de mobilier pour l'auberge de la Couronne et l'administration

Montant	CHF	160'000.00
Financé par les liquidités		

- **Chalet la Méjon – Enney :**

but de la dépense : réfection d'un pan de toit.

Montant	CHF	26'157.00
Subventions	CHF	7'062.00
Solde financé par les liquidités	CHF	19'095.00

- **Chalet Le Fragnolet – Enney :**

but de la dépense : prise d'eau sur le réseau communal et installation de l'électricité.

Montant	CHF	38'316.00
Subventions	CHF	10'345.00
Solde financé par les liquidités	CHF	27'971.00

- **Chalet Les Esserts d'Amont – Enney :**

but de la dépense : réfection du mur nord du bâtiment. Bétonnage du fond de l'écurie et fosse intérieure avec pose de caillebotis.

Montant	CHF	98'035.00
Subventions	CHF	26'469.00
Liquidités	CHF	21'566.00
Solde à financer	CHF	50'000.00
Charge financière annuelle :		
Intérêts financiers à 1.5%	CHF	750.00
Amortissement 3% dès 2020	CHF	1'500.00

Les investissements 2019 seront financés par un emprunt bancaire de CHF 577'000.00 et CHF 343'579.00 par les liquidités.

Report des investissements

1400.506.01	Achat tonne-pompe et véhicule équipé CSPi	225'048.00	
1400.661.00	Subvention ECAB		90'019.00
2920.661.01	Subvention pavillon scolaire		10'500.00
6200.501.02	Route du Pliain	52'499.00	
6200.501.11	Réfection Ferrannaz/Recardets	406'078.00	
6200.611.01	Participation de tiers Recardets		62'236.00
6200.661.01	Subventions Les Recardets		245'220.00
7000.501.00	Remplacement UV Frassettes	81'614.00	
7000.501.00	Pompe chambre de liaison Les Auges	81'342.00	
7000.501.00	Système informatique réseau d'eau	32'208.00	
7500.661.01	Subventions cantonales La Routse - Le Dâh		16'750.00
7900.509.00	Révision du PAL	22'119.00	
9420.503.00	Auberge de la Couronne	1'500'000.00	
9460.661.01	Subventions cantonales 2018 chalets d'alpage		39'690.00

Récapitulation du budget de fonctionnement

	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
	Charges	Charges	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration	1'599'470.00	1'188'215.00	1'406'223.00	1'016'685.00	1'292'138.55	939'312.45
1 Ordre public	219'860.00	145'876.00	195'105.00	117'877.00	265'857.51	135'188.33
2 Enseignement et formation	2'001'369.00	109'793.00	1'735'458.00	89'200.00	1'611'495.36	87'141.35
3 Culte, culture et loisirs	100'999.00	0.00	105'892.00	300.00	108'296.10	2.75
4 Santé	488'900.00	5'700.00	474'576.00	15'000.00	539'251.45	8'366.80
5 Affaires sociales	632'249.00	0.00	589'407.00	5'000.00	584'924.96	8.95
6 Transports et communications	437'424.00	11'000.00	395'011.00	11'000.00	508'698.10	34'127.55
7 Protection et aménagement de l'environnement	768'068.00	707'942.00	649'042.00	594'473.00	792'306.70	723'635.75
8 Economie	661'502.00	580'200.00	669'774.00	573'600.00	789'860.85	717'720.39
9 Finances et impôts	749'997.00	4'815'652.00	706'812.00	4'491'889.00	713'210.76	4'583'455.20
Totaux fonctionnement	7'659'838.00	7'564'378.00	6'927'300.00	6'915'024.00	7'206'031.34	7'228'959.52
Excédents de charges/produits fonctionnement		95'460.00		12'276.00	22'928.18	

Récapitulation du budget d'investissement

	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration						
1 Ordre public	225'048.00	90'019.00	225'048.00	90'019.00		
2 Enseignement et formation			60'000.00	10'500.00		
3 Culte, culture et loisirs						
4 Santé						
5 Affaires sociales						
6 Transports et communications	32'642.00		440'098.00	307'456.00	224'046.85	
7 Protection et aménagement de l'environnement	224'700.00	82'128.00	304'700.00	82'128.00	144'907.85	72'015.70
8 Economie					152'847.00	
9 Finances et impôts	2'648'563.00	39'690.00	2'648'563.00	39'690.00	79'505.75	81'708.00
Totaux investissements	3'130'953.00	211'837.00	3'678'409.00	529'793.00	601'307.45	153'723.70
Excédents de charges/produits investissements		2'919'116.00		3'148'616.00		447'483.75

4. Règlement scolaire

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire, un nouveau règlement scolaire a été élaboré et sera soumis à l'approbation de l'assemblée.

5. Statuts de l'association du réseau santé et social de la Gruyère – approbation

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1^{er} janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

Un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) a été préavisé favorablement et les modifications soumises aux délégué-e-s de l'Association ont été approuvées lors de l'Assemblée des délégués du 14 juin 2018.



HORAIRE

DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Adresse postale		Commune de Bas-Intyamou Route du Tôt 1, 1667 Enney
Téléphone		026 921 81 00
Fax		026 921 81 09
Web		www.bas-intyamou.ch
E-Mail		commune@bas-intyamou.ch

HEURES D'OUVERTURE

	Matin	Après-midi
Lundi	FERME	14H00 – 17H30
Mardi	08H30 – 11H30	FERME
Mercredi	FERME	FERME
Jeudi	FERME	14H00 – 19H00
Vendredi	08H30 – 11H30	FERME